



# Mouthy

MAGAZINE SEMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MOUTHE  
JANVIER-FÉVRIER 2015

## n°32

<b>Point sur l'enquête publique et le PLU</b>	<b>2</b>
<b>Déneigement</b>	<b>2</b>
<b>Recensement</b>	<b>3</b>
<b>Vandalisme</b>	<b>3</b>
<b>La fabuleuse horloge de Séraphin Cart-Grandjean</b>	<b>4</b>
<b>Office de tourisme</b>	<b>6</b>
<b>Spectacles</b>	<b>6</b>
<b>Tarifs forfaits de ski</b>	<b>7</b>
<b>Aménagement de la traversée du village</b>	<b>8</b>
<b>Les tiques: adoptez les bons gestes</b>	<b>9</b>
<b>Les Gais Montagnards ont 80 ans</b>	<b>11</b>
<b>Mouthy pratique</b>	<b>12</b>

Depuis les dernières élections municipales, avant d'entreprendre de nouveaux travaux, l'équipe du conseil municipal s'est impliquée dans la clôture technique et administrative des chantiers engagés lors des années précédentes. Après la première tranche de la rue Cart Broumet (dont il faudra que nous achevions la réalisation complète), le renforcement de l'adduction d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Saint Simon, l'achèvement du PLU a constitué une priorité. L'enquête publique sur le projet s'est terminée le 24 octobre et le commissaire enquêteur a remis son rapport le 24 novembre dernier. Après une dernière réunion avec les administrations le 17 décembre, le projet final devrait être arrêté au cours du premier trimestre 2015.

Le projet qui a été élaboré prévoit le maintien dans le tissu bâti de la commune, comme c'est le cas aujourd'hui, d'une mixité entre l'habitat et les activités industrielles, artisanales et de services. Aussi, pour encourager et redynamiser le développement de ces activités, votre conseil municipal a décidé d'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement, les entreprises artisanales, industrielles ainsi que les commerces d'une surface inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Il a été également décidé d'entreprendre une restructuration de la traversée du village. À cet effet, un marché a été passé avec un cabinet d'étude pour réfléchir aux aménagements à réaliser rue de la Varée et Grande rue pour, d'une part, diminuer la vitesse des véhicules dans la commune et d'autre part, embellir et rendre moins minérale la traversée du village. Les premières réflexions seront engagées au début de 2015 et feront l'objet d'une concertation avec les habitants qui souhaiteront y participer. Le programme de travaux qui en résultera pourra s'étendre sur plusieurs années et inclure la place de l'église ainsi que les abords de l'hôtel de ville.

Avec le renforcement de l'adduction d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Beauregard dont le chantier débutera dès le printemps, la poursuite des travaux rue des Côtes constituera une autre priorité.

Le début de l'année 2015 sera enfin marqué par la mise en service d'une nouvelle présentation du site internet de la commune. Plus agréable dans sa présentation, je souhaite qu'il soit aussi très efficace et utile dans les services qu'il vous apportera.

**L'équipe du Conseil municipal et moi-même vous présentons nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2015, à vous-même et vos familles.**

Daniel PERRIN

# Point sur l'enquête publique et le P.L.U.

Le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Mouthe a été soumis à une enquête publique dans les formes fixées par les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement, du 23 septembre 2014 au 24 octobre 2014 inclus, soit pour une durée de 32 jours.

Chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les communiquer en personne au commissaire-enquêteur qui a assuré 3 permanences dans les locaux de la mairie durant cette période d'enquête publique. 12 observations ont été enregistrées au terme de cette procédure, qui ont fait l'objet de la plus grande attention de la part du conseil municipal.

Le commissaire-enquêteur a communiqué au maire de la commune un rapport et un procès-verbal de synthèse des observations recueillies, auxquelles la mairie a apporté des réponses.

Le commissaire-enquêteur a ensuite établi un rapport indiquant ses conclusions motivées avec avis favorable ou non aux points soulevés et aux réponses apportées.

Ce rapport est transmis au Tribunal administratif, mais le public peut consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Mouthe, aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat, ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal qui aura pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

## Déneigement

### Adhérons au parti du travail commun

Comme chaque année, nos employés municipaux seront à l'œuvre pour simplifier la circulation dans notre village et nous vous remercions de respecter leur travail, souvent effectué dans des conditions bien difficiles.

**Votre aide leur est précieuse pour que le déneigement se passe au mieux :**

- Ne pas stationner de véhicule sur les chemins tracés pour les piétons sur les trottoirs.
- Participer à la sécurité de tous en déneigeant les parties qui s'avèreraient dangereuses devant votre habitation.

Nous profitons de ce message pour vous remercier d'avoir pris de nouvelles habitudes en respectant de mieux en mieux les emplacements de stationnement marqués au sol. Les trottoirs s'en trouvent plus dégagés pour les poussettes et fauteuils roulants.

Des progrès restent, évidemment, à accomplir mais la situation évolue favorablement. Un grand merci à ceux qui en ont pris conscience et qui jouent le jeu. Continuons !



# Recensement

Madame, Monsieur,

**Cette année, vous allez être recensé(e).**

**Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.**



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

**Au niveau local,** le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer ...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

**Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.** Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Votre maire*



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. **Visa n° 2015A001 EC** du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**. En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

**Les agents recenseurs pour la commune de Mouthy sont M<sup>me</sup> Andrée Leclerc et M. Jean-Luc Leclerc.** Merci de leur réserver le meilleur accueil.

## Vandalisme des toilettes publiques

Des toilettes publiques flambant neuves ont été mises en service à l'automne sur la place de la Mairie (et du marché).

Gratuites et appréciées des usagers, elles ont été l'objet de plusieurs actes de vandalismes.

**Ces attitudes sont désolantes** car cet équipement représente pour la commune **un investissement important: 67 109,63 € TTC** pour l'installation bloc sanitaire + devis prévisionnel pour l'**habillement: 5 305,56 € TTC.**

Dans l'hypothèse où ces actes se reproduiraient, le conseil municipal pourrait être amené à rendre payante l'utilisation de ces toilettes.



# La fabuleuse horloge de Séraphin Cart-Grandjean

## Séraphin Cart-Grandjean

Séraphin Cart-Grandjean naquit le 14 mai 1828 à Mouthe, avant-dernier d'une famille de 8 enfants (5 garçons, 2 filles et une demi-sœur). Son père Louis Joseph et sa mère Marie Julienne, née Courvoisier, étaient meunier cultivateur au Moulin de la source du Doubs. Ils partirent s'installer au moulin de Sarrageois dans les années 1840. On ne connaît aujourd'hui que très peu de choses sur la vie de Séraphin, comment et avec qui il a appris l'horlogerie et à quelle date il a quitté Mouthe. Il se maria en 1868 avec Victorine Philomène Paillard à Villedieu et le couple exploita une ferme au village. Séraphin, en complément des travaux agricoles fut farinier chez ses frères à Sarrageois, mais également charpentier. La famille s'agrandit donnant naissance à 4 filles dont 2 décèderont en bas âge, et 1 garçon. Sa femme décèdera en novembre 1881 et Séraphin s'éteindra le 15 septembre 1882 à Villedieu. D'après Thérèse Favrot, une descendante de la famille, Constant Favrot neveu de Séraphin sera le tuteur des 2 enfants orphelins dans un climat familial tendu et dans une grande pauvreté.

Paysan-meunier-charpentier-horloger, Séraphin fit certainement partie de ces paysans du Haut-Doubs devenus artisans, confrontés aux longs hivers et isolés par des chemins peu praticables. Ces activités secondaires dans de nombreux domaines leur permettaient un complément de ressource appréciable.

## Le génie horloger

L'horlogerie apparaît dans la région vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est celle des « petits paniers ». Certains paysans se sont mis à fabriquer et à travailler des pièces d'horlogerie durant la mauvaise saison pour des manufactures qui les assemblaient et en assuraient la vente. En famille, à l'abri dans leurs fermes, ils créaient, inventaient et bricolaient eux-mêmes l'outillage nécessaire, ce qui a contribué au développement et la renommée de l'industrie de précision dans la région.

Préservant jalousement leurs secrets, chacun avait sa spécialité : les aiguilles chez l'un, le cadran émaillé chez l'autre, les différentes pièces de mouvements chez d'autres... Ils étaient payés à la pièce. Sans étude, ils ont acquis au fil des années un savoir-faire extraordinaire qui s'est transmis de génération en génération donnant naissance au génie horloger.

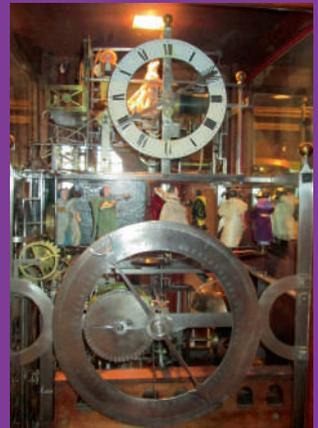
## L'horloge astronomique de Mouthe

Séraphin Cart-Grandjean réalisa une pièce unique, certainement le chef-d'œuvre de sa vie. Elle porte sa signature « Séraphin CART MOUTHE 1855 ». Passionné par l'horlo-

gerie, il consacra une partie de sa vie à découvrir et à étudier l'astrologie en dehors de ses activités. Sa soif d'apprendre, son savoir-faire et son génie créatif lui ont permis de concevoir cette si belle horloge. Les spécialistes estiment qu'il lui a fallu 10 années pour aboutir son projet. Elle fut construite à Mouthe. Ses dimensions sont imposantes, haute de 1.80 m, longue de 0.90 m et d'une profondeur de 0.80 m.

Séraphin a commencé à la réaliser à partir d'un mouvement de comtoise des établissements JOBEZ de Morez. Il a su y

ajouter divers mécanismes et périphériques entraînés par 7 contrepoids pour en faire une horloge astronomique. Au nombre de 14, les cadrans donnent les heures, les minutes, les secondes, le jour de la semaine, les mois, les années sur un siècle. D'autres indiquent la position de la terre, le lever et le coucher du soleil, le zodiaque. Les 29 phases de la lune sont montées sur une chaînette qui la situe dans le ciel et en marque les quartiers. Un astrolabe positionne le soleil selon la période de l'année. En haut sur la façade principale, un cadran indique les saisons. Au changement de celle-ci apparaît un personnage les symbolisant. Au centre, les 12 apôtres défilent en fonction des heures. Leurs mains droites frappent une cloche avec un marteau tandis que de leurs mains gauches, ils tiennent un symbole permettant de les reconnaître... Une boîte à musique, de 3 sonneries réglables, annonce les matines, le midi et l'angélus.



L'horloge astronomique à Morteau

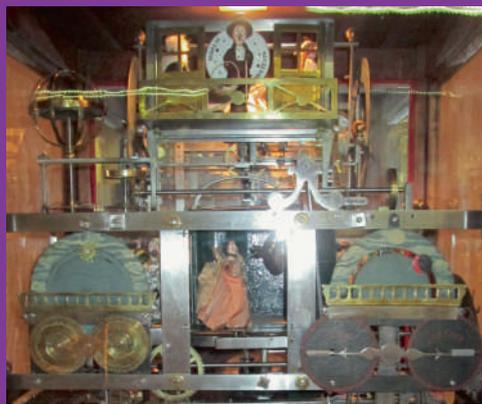
ajouter divers mécanismes et périphériques entraînés par 7 contrepoids pour en faire une horloge astronomique. Au nombre de 14, les cadrans donnent les heures, les minutes, les secondes, le jour de la semaine, les mois, les années sur un siècle. D'autres indiquent la position de la terre, le lever et le coucher du soleil, le zodiaque. Les 29 phases de la lune sont montées sur une chaînette qui la situe dans le ciel et en marque les quartiers. Un astrolabe positionne le soleil selon la période de l'année. En haut sur la façade principale, un cadran indique les saisons. Au changement de celle-ci apparaît un personnage les symbolisant. Au centre, les 12 apôtres défilent en fonction des heures. Leurs mains droites frappent une cloche avec un marteau tandis que de leurs mains gauches, ils tiennent un symbole permettant de les reconnaître... Une boîte à musique, de 3 sonneries réglables, annonce les matines, le midi et l'angélus.

## L'horloge astronomique à Champvent du Bas

Séraphin Cart-Grandjean avait une sœur, Françoise Elisa née en 1826 à Mouthe. Elle épousa en 1850 François Xavier Favrot de Petite Chaux. Le couple emménagea au-

tour de 1859 dans la ferme de Champvent du Bas reconstruite après l'incendie de 1857. C'est en 1882, après le décès de Séraphin que l'horloge astronomique fut installée dans la ferme. Celle-ci à cette époque est exploitée par Constant Favrot, tuteur des enfants de Séraphin, où demeurent également sa mère Françoise Elisa et son frère Auguste, artisan horloger.

Jean Paquette, descendant de la famille précise : « la date de cet incendie pourrait être la preuve que l'horloge datée de 1855 était bien à Villedieu, sinon elle aurait été dé-



truite dans le brasier». Il se souvient également des propos de sa grand-mère Eugénie Félicia. «L'horloge était arrivée de Mouthe (en réalité des Villedieu) sur une charrette par l'ancienne route de Champvent et il fallait qu'elle fut solide pour supporter le voyage et rester en bon état. Elle a été installée dans la grande chambre du bas et je l'ai vu fonctionner». Thérèse Favrot se rappelle que l'horloge est venue à Champvent après un décès et la vente d'une maison à Mouthe (Villedieu).

En 1938, Thérèse, fille de Constant Favrot et son mari François Guyon-Roy, agriculteurs à Mouthe, rachètent la ferme et deviennent propriétaires de l'horloge. Celle-ci restera à Champvent du Bas. En 1976 après le décès de François Guyon-Roy, la ferme sera vendue et l'horloge sera achetée par un antiquaire de la région lyonnaise.



La ferme de Champvent du Bas

### L'acquisition de l'horloge par le Musée de l'Horlogerie de Morteau

Constant Vauffrey créa en 1984 le musée de l'horlogerie de Morteau. Installé dans le château Pertusier, il possède une riche et magnifique collection d'horloges de clochers et d'édifices, de comtoises, de montres, d'outils et de machines. En 1994, Constant Vauffrey, alors conservateur du musée, est contacté par un antiquaire de Toulon qui lui propose d'acheter l'horloge de Mouthe en sa possession mais n'oublie pas d'indiquer que deux autres musées sont également intéressés. L'un allemand et l'autre italien convoitaient l'horloge. Selon Constant Vauffrey, son propriétaire du Var a finalement cédé à «l'amicale insistance des gens du Haut-Doubs afin qu'elle revienne et demeure au berceau». L'horloge astronomique est acquise par le musée et une souscription est alors organisée regroupant principalement des entreprises locales, la ville de Morteau et divers organismes publics. Constant Vauffrey épaulé par ses amis du musée et le lycée Edgar Faure s'attaque alors à la réhabilitation. «Il a fallu rester des jours dessus pour comprendre comment elle fonctionnait». C'est un chef-d'œuvre unique, un travail d'orfèvre s'exclame-t-il! La restauration nécessite 700 heures de travail. L'horloge de Mouthe prend désormais sa place dans le musée et en devient la pièce maîtresse. En 1997, elle est la vedette d'une exposition sur l'horlogerie française au Forum des Halles à Paris. Aujourd'hui Grégory Maugain, l'actuel conservateur du musée, s'inquiète néanmoins de son état, de son usure et de sa fragilité. Il juge une seconde restauration nécessaire dans les prochaines années probablement en partenariat avec le lycée de micromécanique Edgar Faure de Morteau. L'horloge pourra alors voyager, être à nou-



veau la vedette d'autres expositions. D'ailleurs, elle aurait pu être exposée au salon de la haute horlogerie à Hong-Kong à l'automne 2014. Les projets ne manquent pas pour Grégory et les amis du musée, mais il faudra trouver le financement.

**Allez visiter le musée de Morteau, allez découvrir l'œuvre magnifique de Séraphin Cart-Grandjean. Jean Paquette cité précédemment relate sa visite à Morteau avec son frère Daniel: M. Vauffrey, le conservateur du moment, prononça cette phrase devant l'horloge: «C'est un honneur pour nous de recevoir les descendants d'un pareil génie de la mécanique». «Ces propos avaient un peu flatté notre orgueil familial». Ils flattent également notre village, un lointain concitoyen de Mouthe que l'équipe du Mouthy est heureuse de sortir de l'oubli. En effet, peu de personnes, à part les descendants de sa famille, connaissent l'existence de Séraphin et l'histoire de sa fabuleuse horloge. Elle aurait pu disparaître certainement cent fois... c'est un beau témoignage du génie horloger. Séraphin Cart-Grandjean est une figure de Mouthe comme Cart Broumet, Jean François Cart et Claude Auguste Maire.**

**Un grand merci à Thérèse Favrot, Jean Paquette et à Jean-Pierre Favrot pour leurs recherches et leurs témoignages.**

Sources et documents : Jean Paquette, Simone et Jean Munka, Grégory Maugain et le musée de l'horlogerie de Morteau, Arsène Letoublon, Jeannot Guyon-Roy, Thérèse Favrot, Jean-Pierre Favrot, Maryse et Jean-Claude Favrot, l'Est Républicain, Raymond et Lucie Berthet-Tissot, Eric Berthet-Tissot.

HISTOIRE

# Office de tourisme compte-rendu

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office de Tourisme du Val de Mouthe-Chapelle des Bois s'est déroulée le vendredi 28 novembre 2014 à 20h dans la grande salle de la mairie de Mouthe.

L'édito du président met l'accent sur la communication concernant la vie paisible que l'on peut trouver ici l'été et sur l'importance de se rapprocher des élus politiques. Le message pour 2015 sera « Investissons-nous, gardons notre voix aux côtés des décideurs afin d'avancer tous ensemble ».

En résumé, le rapport financier montre un exercice équilibré avec un excédent comptable d'environ 6000 €. Aucun membre présent à l'assemblée n'a souhaité se présenter au conseil d'administration. Le nombre d'adhérents a augmenté de 7% par rapport à 2012/2013.

• Concernant le bilan de fréquentation de l'Office, on note une légère diminution des visiteurs qui doit certainement s'expliquer par l'augmentation des renseignements donnés par téléphone, mail et courrier. À noter que les conditions météorologiques de l'été étant déplorables, la fréquentation a diminué de 20%. Les Parisiens boudent légèrement notre secteur sur la période hivernale, c'est le même constat que l'année

précédente. Avec le nouveau calendrier des vacances d'hiver (les vacances de février commençant une semaine plus tôt cette année), nous pouvons espérer une meilleure fréquentation de la clientèle touristique de la zone C.

• L'Office de Tourisme continue sa mission de communication au travers de salons du tourisme à Colmar, Strasbourg et Rennes pour l'année 2014 et le salon de Berne pour 2015 avec un projet en Belgique. Les partenariats avec la Coupe du Monde de combiné nordique, la Transjurassienne, le Marathon du Turchet, et le Syndicat National des Moniteurs des ESF, se renouvellent pour la deuxième année.

• Concernant le nouveau site internet, il est en ligne depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Il s'agit de se regrouper avec les offices voisins (Pontarlier et Mont d'Or Deux Lacs) sur le même portail « My Haut-Doubs », afin d'assurer une meilleure visibilité et de fédérer les informations touristiques sur le Haut-Doubs.

## Commémorations

• **Commémoration : il y a 70 ans Mouthe était libéré!**

Vous étiez nombreux ce 7 septembre 2014 sur la place du village... Pour rendre hommage à toutes ces personnes qui se sont battues pour la liberté, et pour ne pas oublier!



Photos: Philippe Vuez

• **11 novembre 2014 : un devoir de mémoire pour toutes les générations!**

## Spectacles à venir..

**MERCREDI 28 JANVIER À 18 H**

**Mouthe (salle polyvalente)**

**Spectacle sur la différence**; il est inspiré de la vie d'un garçon « handicapé » Pierre Avezard, qui va développer tout au long de sa vie des qualités créatives exceptionnelles en fabriquant un manège au mécanisme déconcertant. 50 min, à partir de 7 ans, 5€.

**VENDREDI 27 MARS 20 H 30**

**Mouthe (salle polyvalente)**

Avec **Candide**; « le théâtre de la grande roue » revisite le **conte de Voltaire** à travers une adaptation drôle, mordante et rythmée comme un dessin animé. L'occasion de voir une pièce classique jouée différemment! 1 h 30, à partir de 12 ans, 5€.

**MERCREDI 15 JUILLET À 20 H 30**

**Chapelle-des-Bois (ferme de Nondance)**

**Concert de Tango Argentin par l'ensemble Tetraktys (quatuor à cordes)**

Dans un cadre champêtre et peu conventionnel, la musique proposée par l'ensemble Tetraktys prendra toute sa force. Venez vous laisser surprendre et voyager en musique. 1 h, à partir de 8 ans, 5€.

# Tarifs des forfaits ski alpin et ski de fond

[www.ski-mouthe.com](http://www.ski-mouthe.com)

[www.otmouthe.com](http://www.otmouthe.com)

## Raquettes / Multiactivités « hors ski de Fond » sur pistes balisées, sécurisées et damées

Pass Balade Séance : Adulte : **3,50 €**

Pass Balade Séance : Enfant (6/16ans) : **2 €**

Pass Balade Hebdo (6 jours + 1 gratuit) : Adulte : **20 €**

## Redevances ski nordique

Pass Séance (la journée) : Valable uniquement sur les pistes de ski de fond du lieu d'achat de la redevance.

Individuel :

Adulte (plus de 25 ans) = **8 €**,

Jeune (17 à 25 ans révolus) = **6 €**,

Enfants (6/16 ans) = **4 €**.

**Tribu** : En un seul paiement à partir de 4 personnes adultes : **6 €** / personne soit **24 €**. Sauf week-end et vacances scolaires.

**Famille** : En un seul paiement à partir de 2 adultes et 1 enfant de 6 à 16 ans : **20 €** ou à partir de 1 adulte et 2 enfants : **16 €** (dans les 2 cas, les enfants supplémentaires sont gratuits).

**Groupe** : 10 premiers adultes **6 €** + **4 €** suppl; 10 premiers enfants **4 €** + **2 €** suppl.

**Pass Hebdomadaire (6 jours + 1 gratuit)** : Valable sur l'ensemble des sites des montagnes du Jura (Ain, Doubs, Jura) et Suisse Romande.

Adulte (à partir de 17 ans) : **43 €** ;

Enfant (6/16 ans) : **29 €** ;

**Famille** (en un seul paiement) : **101 €** (1 adulte + 2 enfants ou plus) ou **115 €** (2 adultes + 1 enfant ou plus). Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

**Pass 2/3 jours** : 3 jours consécutifs adulte : **20 €**, 2 jours consécutifs adulte **14,5 €**.

**SAISON MASSIF DU JURA** : dès le 20/12/2014, valable sur l'ensemble des sites des montagnes du Jura (Ain, Doubs, Jura) et Suisse Romande. Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

Adulte : **106 €**, Famille en un seul paiement : 1 adulte + 2 enfants ou plus : **167 €** ou 2 adultes + 1 enfant ou plus : **220 €**

Saison Nationale : Valable sur les sites adhérents à Nordic France et en suisse Romande.

Adulte : **170 €**; Enfant (6/16 ans) : **38 €**. Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

## Tarifs Téléskis Mouthe

Matin 09 h 30 / 13 h 00

Après-midi 13 h 00 / 17 h 00

Spécial 12 h 30 - 14 h ou 15 h 30 - 17 h

Tarif adulte : **8,50 €**

<b>1/2 journée matin</b>	adulte 11,80€	enfant (jusqu'à 14 ans inclus) 9€
<b>1/2 journée après-midi</b>	adulte 13,30€	enfant 10€
<b>journée</b>	adulte 17€	enfant 13,30€
<b>semaine</b>	adulte 96€	enfant 68€
<b>saison</b>	jusqu'à 6 ans 85€ de 7 à 12 ans inclus 117€ de 13 à 18 ans inclus 143€ à partir de 19 ans 200€	

Carte spéciale forfait de 35 remontées à **52,50 €**.

La carte jeunes est acceptée et donne droit à 50 % de remise sur le forfait journée (sauf vacances de février).

## Tarifs des secours pour la saison 2014-2015

« Front de piste » : **34 €** (surface délimitée par la zone de pistes situées à vue de la caisse)

« Zone rapprochée » : **140 €**

« Zone dite hors-pistes balisées » et « piste fermée » : **280 €**

## Participation communale forfaits ski Mouthe

La Commune de Mouthe prend à sa charge une partie des forfaits « saison ski alpin » des enfants dont un des parents (père ou mère) est domicilié à Mouthe à l'année (résidence secondaire exclue) :

- la totalité du prix du forfait pour les enfants de 6 ans et moins, soit pour les enfants nés à partir de 2008 inclus ;
- la moitié du prix du forfait pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2007.

Pour chaque bénéficiaire, une demande sera, comme les années précédentes, déposée par le père ou la mère de l'enfant avant le 15 janvier 2015 au secrétariat de la mairie de Mouthe sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile, puis récupérée après signature du Maire ou d'un Adjoint par délégation, afin de le communiquer à la SDD lors de l'achat du forfait.

SKIERS

# Aménagement de la traversée du village

## Pourquoi un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée du village ?

Établi en fond de vallée, entre les massifs du Risoux et de la Haute Joux, Mouthé est un bourg très caractéristique et symbolique du Haut-Doubs.

Il est doté d'un patrimoine architectural remarquable: L'Hôtel de Ville dont quelques éléments sont inscrits aux Monuments Historiques, la Pierre des Redevances qui a été inscrite en 1931 et reste très mystérieuse quant à son utilisation, l'église paroissiale construite de 1732 à 1742 par l'architecte Galezot, le Presbytère en plein centre du village qui date de 1753.

Les façades de la Grande Rue comportent aussi des éléments architecturaux remarquables mais créent également, l'ambiance d'un village-rue doté d'un axe de circulation, large et rectiligne, qui n'incite pas les automobilistes à modérer leur vitesse. De ce point de vue, le conseil municipal a demandé aux services du département de réaliser une étude sur les vitesses pratiquées aux deux entrées ainsi qu'au milieu du village. Effectuée à la fin du mois de juin dernier, cette étude montre que **seulement 50% des véhicules roulent à moins de 50 km/h au centre du village!**

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a décidé de réaliser **une étude préalable** à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement dont les enjeux et les objectifs sont les suivants :

- faire ralentir les véhicules sur l'axe principal,
- organiser les circulations principales et secondaires,
- créer et/ou organiser le stationnement en prenant en compte la problématique du déneigement,

- sécuriser les déplacements des piétons,
- créer un centre bourg agréable pour déambuler et vivre au bord du Doubs,
- stimuler la fréquentation commerciale,
- mettre en valeur le patrimoine notamment l'Hôtel de Ville et la place de l'église, le cadre de vie et l'image de la commune.

Le projet doit également contribuer à renforcer l'attrait touristique du village, et mettre en valeur ses commerces.

La commune souhaite définir un plan d'actions cohérent à court, moyen et long terme. Tel est l'objet de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage que le Bureau d'étude «Au-delà du fleuve» conduira à la suite de la consultation effectuée entre différents cabinets spécialisés.

La première réunion du Comité de pilotage de l'étude se tiendra **le 26 janvier prochain** mais le conseil municipal associera aux réflexions engagées, la population, les commerçants et artisans qui souhaiteront y participer.



## Faites-vous les bons gestes ?

**Une tique m'a piqué(e), mais je n'ai pas d'érythème migrant. Je ne suis donc pas contaminé(e) !**



L'érythème migrant n'apparaît pas dans tous les cas. L'absence de cette manifestation ne signifie pas l'absence d'infection. Signalez la piqûre à votre médecin, ainsi que les symptômes ressentis.

**Je rentre d'une balade à vélo, je m'inspecte !**



Très bon réflexe ! Même à vélo il est important de porter des vêtements couvrants et de s'inspecter en rentrant chez soi. Les tiques peuvent aussi s'accrocher à vos chaussures.

**Un simple coup d'oeil en rentrant de sortie pour s'inspecter suffit !**



Pas du tout ! Il faut effectuer une inspection soigneuse de chaque partie du corps, le dos et le cuir chevelu compris. Observez-vous mutuellement. Attention, les larves ne sont parfois détectables qu'au toucher.

**Lors d'une balade, suite à des piqûres multiples, j'ai droit à un traitement antibiotique immédiat !**



Suite à de nombreuses piqûres de tique, vous pouvez demander un traitement antibiotique préventif à votre médecin qui jugera si celui-ci est nécessaire. Un traitement préventif peut aussi être donné aux femmes enceintes, aux enfants et aux immuno-déprimés.

## Que dire à votre médecin ?

 Informez votre médecin de tout contact avec une tique. Même en cas d'absence de piqûre, pensez à parler de vos dernières promenades et activités en pleine nature.

 Si vous avez retiré la tique vous-même, précisez de quelle manière, et combien de temps la tique est restée accrochée.

 En cas de symptômes présents ou passés (érythème, syndrome grippal...), dressez une liste de ces derniers et datez-les.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association

France Lyme :

[www.francelyme.fr](http://www.francelyme.fr)

ou par e-mail :

[contact@francelyme.fr](mailto:contact@francelyme.fr)

France Lyme remercie la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord, et plus particulièrement Aurélien Ponce et Samuel Mermet, pour avoir activement participé à l'élaboration de cette plaquette.

**FRANCE LYME** ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES

L'association France Lyme propose des actions de prévention pour adultes et scolaires pour éviter que d'autres soient malades. Elle soutient les personnes atteintes en les aidant à mieux connaître cette maladie.

Association France Lyme - BP 10049 / Arcueil  
94114 LA POSTE ARCEUIL PDC

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

# LES TIQUES : ADOPTEZ LES BONS GESTES !



**FRANCE LYME**  
ASSOCIATION DE LUTTE  
CONTRE LES MALADIES  
VECTORIELLES À TIQUES

## LES TIQUES

La tique est un **acarien** dont la morsure peut entraîner des maladies, notamment la **Borréliose de Lyme**. Le cycle de vie de tiques comprend trois phases (Larve - Nymphes - Adulte) qui nécessitent, pour le passage de l'une à l'autre, un **repas sanguin**.



### Où vit la tique ?

La tique vit dans **les bois et buissons humides** (ainsi que dans les prairies, jardins et parcs) et elle attend sur **les hautes herbes, les fougères ou les arbustes** qu'un hôte passe. Dès qu'un être vivant passe à proximité, elle se laisse tomber pour ensuite s'accrocher.

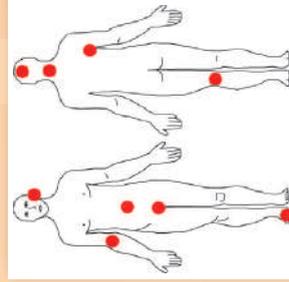
Même si elles peuvent être retrouvées tout au long de l'année, le risque d'infection est beaucoup plus important **au printemps et au début de l'automne**.

### Comment pique-t-elle ?

La piqûre de la tique est **indolore**. En fonction de son stade de développement, elle reste accrochée plus ou moins longtemps et à différents endroits du corps. Une fois son repas sanguin terminé, elle se décroche.

### Où pique la tique ?

Attention, la tique peut piquer **n'importe où**, mais elle préfère **les endroits chauds et humides**.



## LES SYMPTÔMES

La Borréliose de Lyme, la maladie à tiques la plus répandue, provoque des symptômes que l'on distingue généralement en **3 phases**.

### Phase Précoce

Elle peut se manifester **quelques jours à quelques semaines** après la piqûre.

**L'érythème migrant** est présent dans environ **la moitié des cas**. Sa forme et sa taille varient : **auréole, plaque**. Il grossit puis disparaît en quelques jours, même sans traitement. L'érythème migrant est **la manifestation la plus évocatrice** de la maladie de Lyme, mais son apparition n'est pas systématique.

Un autre symptôme peut être **le syndrome grippal** qui se manifeste généralement par une fièvre modérée, des courbatures ou de la fatigue.



### Phase disséminée

Si aucun traitement antibiotique n'est entrepris pendant la phase précoce, **de nouveaux symptômes apparaissent**. Ceux-ci sont très divers et se combinent ou se succèdent.

Consultez votre médecin si, dans les jours, les semaines ou les mois qui suivent une morsure de tique, vous avez un ou plusieurs des symptômes suivants : symptômes grippaux, grosse fièvre, forts maux de tête, de gorge, fatigue intense, douleurs articulaires ou musculaires, arthrite, troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhées), paralysie faciale...

### Phase disséminée chronique

Si les phases sont passées inaperçues ou ne sont pas traitées, **des atteintes chroniques** plus rares peuvent apparaître des années plus tard et s'avérer handicapantes.

## PRÉVENIR ET GUÉRIR

### Comment prévenir la maladie de Lyme ?

Cela passe par **des gestes simples** à réaliser à chaque sortie dans la nature et par le traitement des animaux domestiques à qui on interdit l'accès aux lits où ils peuvent ramener des tiques.

### Se protéger

Il est primordial d'**avoir une tenue couvrante** lors des sorties (vêtements clairs, pantalon long et manches longues, chaussures fermées, casquette). Si possible, rentrez le pantalon dans les chaussettes. Il est également possible d'utiliser **un répulsif** sur la peau et/ou sur les vêtements.

### Avoir les bons réflexes

Pendant la balade, restez le plus possible sur les chemins et **évités les broussailles**. Après chaque sortie, **vérifiez attentivement** qu'aucune tique ne se soit fixée. Attention : les plus petites peuvent vous échapper.

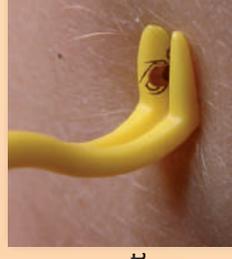
### Retirer les tiques

N'utilisez surtout **pas de produits** (huile, éther, alcool, flamme...) et évitez de comprimer le corps de la tique, cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries. Pour bien retirer la tique, utilisez

### un crochet à tiques

(disponible en pharmacie ou chez le vétérinaire) ou une pince à épiler en tirant lentement et progressivement la tique au plus près de la peau.

Puis **désinfectez la plaie**.



### Peut-on soigner la maladie de Lyme ?

**Des traitements antibiotiques** existent.

La maladie est bien soignée par des antibiotiques lorsqu'elle est rapidement prise en charge.

**Consultez rapidement** votre médecin puisque la solution la plus efficace reste la prévention.

# 1935-2015

## bon anniversaire la B.F!

### Les Gais Montagnards ont 80 ans



En ce début d'année 2015, permettez aux Gais Montagnards de présenter leurs vœux de bonne et heureuse année aux habitants de Mouthé et des communes du canton, aux élus et aux dirigeants et membres des différentes associations locales.

Tout d'abord, **un grand merci** à Mouthy d'inviter ces quelques lignes dans les pages de son journal. Merci également aux habitants du Haut-Doubs, Meuthiards et des environs, lesquels, générations successives, ont permis à la Batterie-Fanfare de Mouthé de fêter cette année ses 80 ans.

Une ou deux grandes manifestations se dérouleront cette année avec un retentissement dépassant largement les limites régionales, mais nous y reviendrons...

#### Il était une fois...

C'était en **1935**, à Mouthé, la vieille clique, issue d'un Cercle qui regroupait plusieurs activités: sapeurs-pompiers, musique, gymnastique etc., s'est «émancipée» du Cercle, pour devenir Batterie-Fanfare, mais les habitants disaient toujours: La Clique.

Le 23 mai 1947, la Société s'est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France, où elle a obtenu une reconnaissance musicale en participant à des concours régionaux et nationaux.

Pendant la période de 1935 à 1947, trois chefs se sont succédés: Philippe Lorin, Henri Michel, Maurice Dey.

De 1947 à 2012, Gilbert Rochat, Emile Cuenet, Robert Bailly, Claude Nicolet, René Montrichard, Michael Poux, Elsa Girardot et Arthur Vauchy ont assuré avec compétence la direction.

De 1980 à 2008, tout au long de sa présidence, Claude Nicolet va donner à la batterie-fanfare un élan et un dynamisme nouveau en adhérant à la Confédération de batteries Fanfares (CFBF). Il sera le principal artisan de la continuité dans sa forme moderne, et probablement celui sans lequel la BF n'existerait plus.

En 2008, sous la présidence de M. Julien Letoublon, la B.F. devient: Orchestre de Batterie Fanfare et son école de musique. Les formations étant assurées par les musiciens compétents de la société.

Le 15 février 2013, M. Benjamin Rota, altiste concertiste, compositeur, devient directeur des Gais Montagnards. M. Rota est 1<sup>er</sup> prix du conservatoire de Besançon, 1<sup>er</sup> prix du conservatoire de Boulogne-Billancourt et 1<sup>er</sup> prix du conservatoire de Paris.

À compter de 2014, l'OBF s'est rapproché de l'École FASILA de Mouthé, pour assurer l'enseignement du solfège aux élèves. Leur formation est payée

par l'OBF. Les cours instrumentaux étant toujours dispensés en interne de l'OBF. La formation est entièrement gratuite, les instruments prêtés, en contrepartie d'une adhésion à l'Association Les Gais Montagnards et la participation aux manifestations. Au sein de l'OBF, un groupe de percussionnistes s'est formé sous la direction de M. Jason Dorin. La dizaine de musiciens qui le composent se sont eux-mêmes baptisés «**Les Batraciens**», moins, sans doute par leur coassement que par leurs mouvements de bras. C'est un beau groupe dynamique qui effectue (par tous les temps, de préférence quand il pleut ou neige) de très belles prestations. «Les batraciens aiment la pluie, tout le monde le sait...! (N.D.L.R.)»

En 2015, l'effectif total de l'OBF est de **32 membres**, dont 8 sont en formation, débutants ou confirmés.

Pour vivre jusqu'à ce jour, l'OBF a vendu des prestations lors de concerts, défilés et autres prestations, un «moules-frites» annuel en octobre dont la renommée a rapidement dépassé les limites du département. Bien sûr, il faut remercier les autorités locales de la CCHD, de la commune, pour les subventions qu'elles peuvent nous accorder sous une forme ou sous une autre et qui ne demanderaient qu'à être pérennisées.

**Le samedi 23 mai 2015**, nous fêterons officiellement l'anniversaire de l'OBF et des Gais Montagnards, en faisant venir plusieurs sociétés musicales qui défilent dans les rues. **Un concours régional** sera organisé par la CFBF, avec remise de prix. Tous les anciens Gais Montagnards connus, ont été contactés, afin de recréer une éphémère BF. Ceux qui le voudront ou le pourront, participeront à **un concert, en fin d'après-midi**. Pardon à tous nos anciens Gais Montagnards, inconnus ou oubliés, mais ils peuvent se faire reconnaître et nous rejoindre (tél. Julien 06 89 85 61 61). Un barbecue géant est prévu en fin d'après-midi, pour lequel il faudra s'inscrire préalablement.

Le soir, à **20h**, les Gais Montagnards ont invité le prestigieux orchestre de batterie-fanfare de la Malmaison, composé de musiciens professionnels; un enchantement pour les mélomanes. Une date à retenir.

Bonne année à toutes et tous, bon anniversaire et longue vie à la vieille «clique» de Mouthé qui se porte très bien.

*Les Gais Montagnards*

# Mouthy pratique

## Commune de Mouthé

Du lundi au vendredi  
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
Tél. 03 81 69 27 45  
Fax : 03 81 69 13 13  
[mairie.mouthé@wanadoo.fr](mailto:mairie.mouthé@wanadoo.fr)

**Déplacement à domicile sur demande pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.**

## Salle polyvalente

Tél. 06 07 63 33 96

## Communauté de Communes des Hauts du Doubs

3, Grande Rue - 25240 Mouthé  
Tél. 03 81 69 11 18  
Fax 03 81 69 14 27

## ADMR service à domicile

1 rue Cart Broumet  
Lundi de 15 h 00 à 17 h 00  
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 00  
Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00  
Tél. 03 81 69 13 33

## SSIAD de Mouthé

1 rue Cart Broumet  
Tél. 03 81 69 21 62  
Fax : 03 81 69 20 76  
[ssiad-mouthé@wanadoo.fr](mailto:ssiad-mouthé@wanadoo.fr)

## Centre des Finances Publiques

Rez-de-chaussée, 3 Grande Rue  
Tél. 03 81 69 22 71  
du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 11 h 30  
Fermé le vendredi après-midi

## Bibliothèque

3 Grande Rue  
Le mercredi de 17 h 00 à 19 h 00  
Contact : M<sup>me</sup> Thiébaud  
au 03 81 69 24 65

## La Poste

Tél. 03 81 69 22 99  
Horaires des levées: 15 h 30  
en semaine, 11 h 30 le samedi

## Déchetterie

**En été :** lundi de 11 h à 12 h  
mercredi de 17 h à 19 h  
jeudi de 15 h 30 à 16 h 30  
samedi de 13 h 30 à 16 h 30  
**En hiver :** lundi de 11 h à 12 h  
mercredi de 17 h à 18 h  
samedi de 13 h 30 à 16 h 30  
**Les horaires sont modifiés avec le changement d'heure.**

## Centre périscolaire de loisirs

**Familles Rurales Le P'tit Tétrás**  
3 Grande Rue - Tél. 03 81 69 19 87

## Piscine (au chalet PEP)

**Ouverture pendant les vacances d'été :**

lundi de 14 h à 16 h  
mardi de 18 h 30 à 20 h 00  
mercredi de 14 h à 16 h

**Ouverture hors vacances scolaires :**

mardi et vendredi de 18 h 30 à 20 h  
mercredi de 14 h à 16 h  
Tél. 03 81 46 29 44

## Pharmacie

**Pharmacie de la Source**  
2 Grande Rue  
Tél. 03 81 69 21 23  
Fax : 03 81 69 12 08

## Opticien

**La Lunetterie**  
8 Grande Rue  
Tél. 03 81 38 31 73

## Hôpital local

1 rue Cart Broumet  
Tél. 03 81 69 22 81  
Fax : 03 81 69 13 47

## Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

## Maison médicale de Mouthé

**Docteurs Guyon, Klaba, Saulnier**  
Médecins 03 81 69 86 10

## Frédéric Teste

Ostéopathe 06 80 42 68 06

## Rachel Cuenot

Ostéopathe 06 74 10 59 10

## Mélanie Droz-Vincent Langel

Pédicure podologue 03 81 38 46 70

## Nadine Cousin

Sage femme 03 81 46 85 74

## Françoise Nicolas

Orthophoniste 03 81 69 17 59

## Séverine Courgey-Robert

Diététicienne nutritionniste  
03 81 39 27 31

## Dentistes

**Docteurs Monnot François**

**et Anne-Monique**

34 rue de la Varée  
Tél. 03 81 69 21 77

## Psychothérapie et sophrologie

**Nicolas Devigne-Lafaye**

6 rue du Stade  
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RV)

## Médecine traditionnelle chinoise

**Stephan Devigne-Lafaye**

6 rue du Stade  
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RV)

## Masseurs-kinésithérapeutes

**Matthias Forestier,**

**Aurore Pellegrini**

**Karine Ziss**

84 grande rue  
Tél. 03 81 39 74 58

## Psychologue

**Emmanuelle Agussol-Sylvestre**

13 place de l'Église  
Tél. 03 81 38 15 48 (sur RV)

## Osthéopathe animalier

**Claire Guyon**

13 place de l'Église  
Tél. 06 19 99 79 91

## Taxi

**Véronique Cathez**

Tél. 06 84 97 58 91

## Je suis Charlie

Article 11 de la Déclaration  
des Droits de l'Homme:

« la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme: tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ».